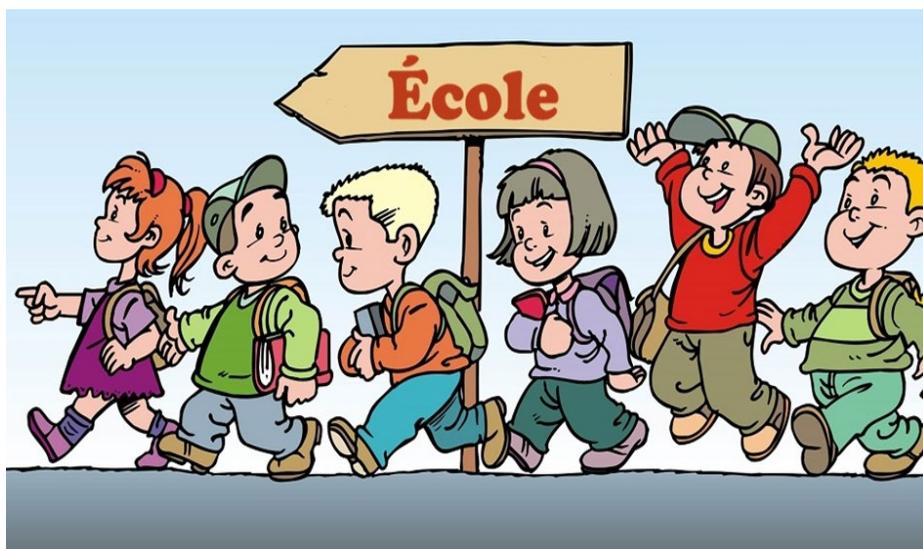




BIENVENUE A L'ÉCOLE DU RAIL PERDU

Bonne rentrée des classes



ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Du CP au CM2
ÉCOLE DU RAIL PERDU

91 650 SAINT-YON

Tél: 01 69 94 03 52

Regroupement pédagogique de Mauchamps,
Saint-Sulpice-de-Favières et Saint-Yon.

Remettre la bibliothèque au milieu du village et de la chambre de l'enfant

Chers parents,

L'équipe municipale souhaite une très belle année scolaire à votre enfant.

Nous avons la conviction qu'une mobilisation globale (parents, enseignants, personnel périscolaire et mairie) est essentielle pour cheminer vers la réussite éducative.

La lecture doit constituer une priorité pour les enfants car elle est indispensable à la compréhension des sujets, à la qualité de l'expression, à l'usage de la nuance et non d'un vocabulaire brutal et bien sûr à la découverte heureuse des livres

Si l'écart du niveau des jeunes français avec la moyenne européenne se réduit (tests PIRLS sur la compréhension de l'écrit), il faut toutefois maintenir l'effort.

Année	Score moyen de la France	Moyenne européenne	Écart
2016	509	537	28
2021	514	529	15

Pour ce faire, la lecture partagée avec les parents est essentielle. Plus les parents lisent avec leurs enfants, plus les enfants lisent de façon autonome.

De notre côté, les travaux envisagés sur l'école porteront notamment sur l'extension de la bibliothèque scolaire « L'Orient-Express » en construisant une 4ème classe (la 4ème classe actuelle sera affectée à l'extension de la bibliothèque).

Notre médiatrice scolaire sera également mobilisée sur la question de la découverte du livre.

Un sondage IPSOS / Centre national du livre (2024) constate chez les 7/19 ans un temps de lecture de 19 mn et un temps d'écran de 3h11.

Le temps de lecture peut donc progresser !
Moins d'écrans, plus de livres,
Pour donner le meilleur à nos enfants

Bien fidèlement,
Alexandre TOUZET
Maire de Saint-Yon



Respect des règles de circulation

Renforcer la sécurité de tous et particulièrement des enfants, c'est simple!

Circulation interdite sur la rue des Cosnardières

=> entre le croisement de la route de Breux et après le parking de la mairie

=> pendant la période scolaire de 8h à 8h45 et de 16h à 17h

=> pas de stationnement devant la mairie ou le service technique pour déposer les élèves



Zone de rencontre :

- limitation de la vitesse à 20 km/h

- priorité accordée à la personne la plus vulnérable (le piéton est prioritaire par rapport au vélo et le vélo est prioritaire sur le véhicule motorisé)



Sécurité des enfants

A la sortie de l'Ecole, les parents sont invités à la plus grande vigilance au regard de la sécurité de leurs enfants (et des autres!) : circulation importante, entrées et sorties du stationnement, stress du matin et du soir, ...

La place handicapée est réservée aux personnes handicapées

On ne jette pas son enfant dans le rond-point car il n'est pas un colis.

Transmission et respect des règles de politesse et de vie en société

**Si l'instruction relève essentiellement de l'Ecole,
l'éducation appartient en priorité aux parents.**

Beaucoup de parents sont attentifs à cette question. C'est très bien!
Rappelons qu'il est toujours utile de sensibiliser régulièrement son enfant sur son comportement (respect des règles de vie, comportement en classe, en récréation et à la cantine, politesse, gestion de sa frustration, ...)

Rappelons que la détente pendant le temps périscolaire (récréation, cantine, garderie) n'exclut pas le respect des intervenants et des autres élèves (gestion du bruit à la cantine, non-violence, ...)

Rappelons que la communauté éducative peut formuler des remarques et qu'il appartient aux enfants et aux parents d'en tenir compte!



**CE QUE NOUS NE VOULONS PLUS
ENTENDRE:**

« C'est à eux de gérer, c'est leur travail ! »

Les parents doivent s'adresser avec politesse aux autres parents et enfants ainsi qu'à la communauté éducative (enseignantes comme personnel périscolaire)!

On ne « règle pas ses comptes ».

On trouve des solutions entre adultes responsables.



Comportements asociaux ou violents de certains enfants

**Une utilisation inadaptée des écrans (TV, jeux vidéo, tablette)
et un temps de sommeil insuffisant
sont souvent à l'origine de troubles du comportement.**



- Pas d'écran avant 3 ans (et d'écran 3D avant 5ans). Après cet âge, l'utilisation doit correspondre à un objectif précis et à un temps limité (l'écran n'est pas une garderie),
- Pas d'écran (ordinateur, TV, ...) dans la chambre,
- **Pas d'écran 1h30 avant le coucher et le matin avant l'école**
- Les limites d'âge pour **les films** (12, 16 et 18 ans) et les jeux vidéo (3, 7, 12, 16 et 18 ans) s'appliquent à tous les enfants! La limite d'âge de 12 ans pour **les jeux vidéo** implique souvent une possibilité de discuter en ligne et donc de faire potentiellement des mauvaises rencontres ...
- Avant 8 ans, le journal télévisé n'est pas adapté,



- **Réseaux sociaux:**

La loi RGPD de mai 2018 a notamment pour objectif la protection des données personnelles des mineurs. Pour les enfants de moins de 13 ans, les sites n'ont pas le droit de collecter leurs données personnelles. C'est pour cela que les réseaux sociaux sont interdits aux moins de 13 ans. Entre 13 et 15 ans, le site doit obtenir l'autorisation des parents.



- **Quelques repères sur le temps de sommeil:**

De 4 à 12 mois: 16 heures de sommeil par jour

De 1 à 2 ans: 11 à 14 heures par jour,

De 3 à 5 ans: 10 à 13 heures par jour,

De 6 à 12 ans: 9 à 12 heures par jour,

De 13 à 18 ans : 8 à 10 heures par jour.



Le non-respect de ces règles entraîne des conséquences (nervosité, manque de concentration, agressivité, ...) pour votre enfant et, par conséquent, dégrade la qualité de la vie et des apprentissages de tous.

Ensemble, maintenons la qualité de notre école!



INFORMATIONS PRATIQUES

Les horaires de l'école

Horaires de classe de l'école élémentaire du Rail Perdu lundi, mardi, jeudi, vendredi,
8 h 30 à 12 h / 14 h à 16 h 30

Les portes de l'école sont ouvertes 10 mn avant l'heure de classe.

Les temps périscolaires et la CCEJR

La Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (CCEJR) gère les temps périscolaires (inscription / facturation) ainsi que le centre de loisirs. De votre côté, vous gérez ces temps via votre portail famille.

Les temps périscolaires se découpent en 3 phases:

- le matin avant l'école,
- la pause méridienne avec le temps de restauration scolaire
- le soir après l'école.

1- la garderie du matin et du soir

L'accueil périscolaire est assuré par des animateurs de la CCEJR.

Les enfants sont accueillis :

- **le matin de 7h à 8h20** (votre enfant s'inscrit le matin même, pas de pré-inscription).

- **le soir de 16 h 30 à 19 h**

La pré-inscription est nécessaire pour l'accueil du soir, 48 h ouvrées avant le jour voulu.

Après la classe, l'enfant est confié aux parents par l'enseignant, ou l'ATSEM. Les enfants sont ensuite accompagnés à l'accueil périscolaire.

Toute présence est facturée.

2-La pause méridienne et la restauration scolaire

Deux services sont organisés à partir de 12 h.

Les documents concernant les P.A.I. sont disponibles sur le portail de la CCEJR.

Les menus sont consultables sur notre site internet: www.saint-yon.fr dans l'onglet école.

- Inscription automatique pour les enfants “au forfait”
- Inscription 48 h avant pour les repas à l’unité selon les périodes suivantes :

Périodes	Dates	Date d'ouverture des réservations
Septembre à décembre	Du 1 septembre au 19 décembre	4 août
Janvier à avril	Du 5 janvier au 17 avril	1er décembre
Mai à juillet	Du 5 mai au 3 juillet	30 mars

3-Le centre de loisirs

Le centre de loisirs de Boissy-sous-St-Yon accueille les enfants de 3 à 11 ans de 07h à 19h. Réservation obligatoire via le portail famille CCEJR.

Pour le mercredi : réservation au plus tard le dimanche précédent avant minuit, dernier délai.

Pour les vacances scolaires:

Périodes	Dates des vacances	Date d'ouverture des réservations
Vacances d'automne	18 octobre au 2 novembre 2025	Du 1er au 28 septembre
Vacances de fin d'année	20 décembre 2025 au 4 janvier 2026	Du 3 au 30 novembre
Vacances d'hiver	21 février au 8 mars 2026	Du 5 janvier au 1er février
Vacances d'avril	18 avril au 3 mai 2026	Du 9 au 29 mars
Vacances d'été (juillet et août)	4 juillet	Du 4 au 31 mai

Contact CCEJR:

www.entrejuineetrenarde.org

Tél : 01 83 63 88 40

Tél : 01 83 63 88 39

Les horaires du bus



Le matin

COMMUNES	POINT D'ARRET	HEURE DE PASSAGE
Mauchamps	Mairie	07:45
St Sulpice de Favières	Ecole maternelle "Les tilleuls"	07:50
Saint Yon	Le haut fuyau	07:54
Saint Yon	Pont guérin	08:00
Saint Yon	L'aulnay	08:03
Saint Yon	Les cosnardières	08:07
Saint Yon	Ecole élémentaire du rail perdu	08:09
St Sulpice de Favières	Ecole maternelle "Les tilleuls"	08:27

Les horaires peuvent varier de quelques minutes. Nous demandons aux parents **d'être sur place avant l'heure indiquée**, afin d'éviter au chauffeur d'attendre.

Pour les enfants de l'école maternelle "Les Tilleuls" de Saint-Sulpice, en l'absence des parents le soir aux arrêts, ils seront déposés par l'accompagnatrice à l'école de Saint Sulpice de Favières.

Pour les enfants de l'école primaire de Saint-Yon, les enfants seront déposés à l'arrêt du bus. L'accompagnatrice est déchargée de toute responsabilité.

Le coût de la carte de transport, facturé par Ile-de-France Mobilités est de 24.80 €

Le soir

COMMUNES	POINT D'ARRET	HEURE DE PASSAGE
St Sulpice de Favières	Ecole maternelle "Les tilleuls"	16:35
Saint Yon	Ecole élémentaire du rail perdu	16:43
Saint Yon	Les cosnardières	16:53
Saint Yon	L'aulnay	16:54
Saint Yon	Pont guérin	16:58
Saint Yon	Le haut fuyau	17:03
St Sulpice de Favières	Ecole maternelle "Les tilleuls"	17:07
Mauchamps	Mairie	17:20





Stèle mémorielle réalisée par le Conseil Municipal des Enfants, avec l'aide d'Ambr'Azur en l'honneur de Léon Bronchart, cheminot résistant, et des déportés du convoi n°76

